

Les pièces à fournir (en règle générale) : En cas de divorce ou de séparation des parents :
présentez le document de justice fixant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale.
Le livret de famille,
La carte nationale d'identité de l'enfant,
La pièce d'identité du parent présent.

EXEMPLE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'ISERE

ATTESTATION N° 1

D'autorisation de sortie de territoire métropolitain délivrée à un mineur de
NATIONALITE FRANCAISE

Cette attestation qui ne peut, en aucun cas, tenir lieu de titre de circulation, devra être présentée à la frontière en même temps que la carte nationale d'identité.

Nom : **XXXXX** Prénoms : **XXXXX**

Date et Lieu de Naissance : néXX le XX à XXXX

Le Maire de DOLOMIEU (Isère)

Certifie que : Monsieur X
Demeurant à : 7 rue xxxxxxxx – 38110 DOLOMIEU

- A le plein exercice de l'autorité parentale
- ~~Exerce la tutelle,~~
- ~~Est investi du droit de garde.~~

Sur le mineur ci-dessus désigné et l'autorise à se rendre **en ESPAGNE**
La présente autorisation est **valable jusqu'au 30 avril 2011**.
Et pour (3) un nombre de voyages illimités.

A DOLOMIEU, le xxxxx
Le Maire,

Patrick BOURDARET

-
- (1) rayer les mentions inutiles
 - (2) préciser les départements et territoires français de destination ou le pays de destination.
 - (3) Préciser le nombre de voyages, ou au contraire s'il est illimité.